



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 16726

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation liee a l'accueil d'objecteurs de conscience au sein des associations. En effet, ce sont les associations d'accueil qui avancent mensuellement le montant des indemnites a l'objecteur de conscience en pose. Concernant les MJC, celles-ci ne sont remboursees par la FFMJC qu'a partir du moment ou la FFMJC a recu les fonds necessaires de la part du ministere. La lenteur de versement des fonds par le ministere pose de serieux problemes de tresorerie aux associations qui accueillent des objecteurs de conscience. Il lui demande quelle mesure elle compte prendre pour assurer un versement plus rapide de ces indemnites.

Texte de la réponse

Les credits destines a la prise en charge des objecteurs de conscience sont inscrits sur le budget des affaires sociales au titre de la loi de finances. Ils font l'objet de deux arretes annuels de repartition de credits destines a abonder les lignes budgetaires des autres administrations participant a la gestion des interesses, mettant ces divers departements ministeriels en mesure de poursuivre les procedures de remboursement. D'une maniere generale, les indemnisations des organismes interviennent dans le cadre de l'application de la reglementation de la comptabilite publique ce qui implique des controles minutieux et rigoureux et des delais incompressibles. Certains organismes ne respectent pas toujours, en outre, les echeanciers d'envoi des memoires recapitulatifs des frais qu'ils ont consentis. Il convient de preciser egalement que les effectifs en poste ont sensiblement augmente ces deux dernieres annees, les differentes administrations associees a cette gestion s'efforcant de faire face a la nouvelle situation ainsi creee et d'ameliorer l'ensemble des modalites de prise en charge des interesses.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16726

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1994, page 3502

Réponse publiée le : 19 septembre 1994, page 4662